



Le 11^e programme de l'agence de l'eau :

2019-2024 quelles orientations ? Quels défis ? Quelles aides financières de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour votre département ?

De 2019 à 2024, le 11^e programme de l'agence de l'eau Loire Bretagne va mobiliser 2,27 milliards d'euros sur 6 ans de soutien pour l'eau, les milieux aquatiques et la biodiversité

Le 11^e programme de l'agence de l'eau Loire Bretagne va mobiliser 2,27 milliards d'euros sur 6 ans de soutien pour l'eau, les milieux aquatiques et la biodiversité

Réuni le 4 octobre, sous la présidence de Thierry Burlot, le comité de bassin Loire-Bretagne a donné un avis conforme sur le 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour les années 2019 à 2024. Le conseil d'administration l'a adopté le jour même.

Ces votes interviennent après plus de 18 mois de travail soutenu au sein d'une douzaine de réunions des commissions du conseil d'administration et du comité de bassin.

Les orientations opérationnelles ont été définies par les lettres de cadrage gouvernementales du 28 novembre 2017 et 27 juillet 2018 en fixant comme priorités :



La reconquête de la qualité des eaux et des usages,



La prise en compte des urgences environnementales : l'adaptation au changement climatique, les impacts de l'environnement sur la santé et la lutte contre l'érosion de la biodiversité,



Une politique de l'eau et de l'assainissement plus solidaire et un modèle financier plus efficace, plus sélectif et plus simple.

Le cadre financier a été défini dans les lois de finances pour 2018 et 2019 avec la mise en place d'un plafond de recettes (plafond mordant) réparti entre les agences de l'eau pour limiter la pression fiscale et une augmentation des contributions à verser à l'AFB et l'ONCFS.

Un programme sélectif

Le 11^e programme de l'agence de l'eau se veut **sélectif**.

Le programme se concentre sur les enjeux prioritaires : la lutte contre les pollutions pour près d'1 milliard d'euros d'aide sur 6 ans, la qualité des milieux aquatiques et de la biodiversité associée avec 295 millions d'euros d'aide sur 6 ans ou encore le partage de la ressource en eau et l'adaptation au changement climatique avec 154 millions d'euros d'aide sur 6 ans.

Des incitations soutenues

Le 11^e programme sera **incitatif**.

Un dispositif, avec des taux d'aide élevés, qui encourage les maîtres d'ouvrage à agir pour l'atteinte du bon état des eaux et des milieux aquatiques ainsi que la préservation des usages notamment littoraux.

Les interventions financières de l'agence s'organisent autour de 3 taux d'aide : Un taux maximal (de 70%), un taux prioritaire (de 50%) et un taux d'accompagnement (de 30%).

Une solidarité renforcée

Un programme **solidaire** marqué par une solidarité renforcée vers les territoires les plus ruraux et la mise en œuvre d'un zonage ZRR : zones de revitalisation rurale.

235 communes sont concernées par ce zonage en région Bretagne, dont **105 communes sur le département des Côtes d'Armor au 1^{er} janvier 2019**.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28 % du territoire national métropolitain.

Il intéresse 8 régions et 36 départements en tout ou partie, près de 7 000 communes, 336 communautés de communes et plus de 13 millions d'habitants.

Son conseil d'administration est composé pour un tiers de représentants des collectivités territoriales, pour un tiers de représentants des acteurs économiques et associatifs du bassin et pour un tiers de représentants des services de l'État.

Le conseil d'administration est présidé par Mme Marie-Hélène Aubert, inspectrice générale de l'administration du développement durable.

Une approche territoriale privilégiée

Un programme **territorialisé** qui confirme la nécessité de faire émerger des projets construits au plus près des territoires du bassin en lien avec l'ensemble des acteurs.

Un contexte qui évolue

L'élargissement des missions de l'agence de l'eau à la biodiversité et au milieu marin, les impacts sur l'eau du changement climatique et la réforme territoriale sont 3 sujets dont la prise en compte revêt une importance nouvelle sur ce programme.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne accompagnera les collectivités dans une période de transition ou le territoire évolue fortement avec :



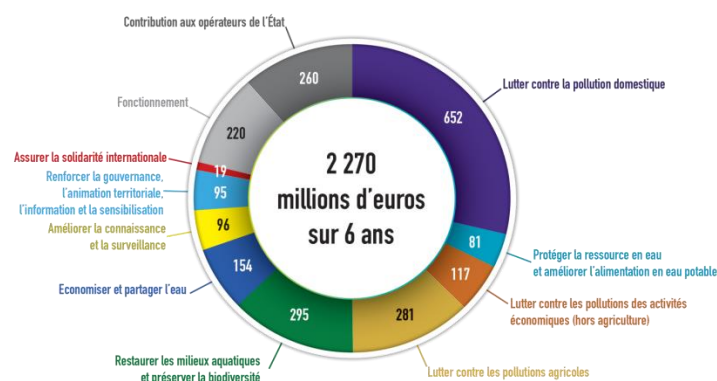
La spécialisation des compétences des partenaires : régions et départements



Le renforcement de l'intercommunalité pour exercer des compétences en matière de gestions des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), de l'eau potable et de l'assainissement

Une répartition financières au regard des enjeux

En moyenne, 335 millions d'euros d'aide par an pour les interventions.



4 exemples concrets :

Rappel important : Aucune aide de l'agence de l'eau n'est attribuée si le démarrage du projet intervient avant l'autorisation de l'agence de l'eau (lettre d'autorisation de démarrage ou délibération du conseil d'administration).



Mise en place des périmètres de protection de la ressource en eau

Les opérations aidées sont les études préalables, les études socio-économiques et les travaux et actions prescrits dans l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique (DUP). Elles sont aidées les 3 prochaines années à un taux prioritaire ou d'accompagnement (pour les actions engagées au-delà du délai de 5 ans après la signature de l'arrêté préfectoral de DUP).



Accompagnement collectif et individuel des agriculteurs

L'objet de ces dispositifs d'aide est de soutenir la mobilisation et l'accompagnement des agriculteurs à la mise en œuvre de la stratégie de territoire agricole déclinée dans un contrat territorial. Les actions financées ont pour objectif de favoriser des changements de pratiques agricoles efficaces, ambitieux et durables et des changements de systèmes. Les opérations financées sont les suivantes : Conseil collectif, démonstrations, expérimentations, information à l'attention des conseillers agricoles, animation foncière, animation de filières, communication, des diagnostics d'exploitations et des accompagnements individuels d'agriculteurs à des taux maximal ou prioritaire.



Connaissance des rejets des systèmes d'assainissement

Les rejets directs d'effluents par les réseaux d'assainissement collectif sont susceptibles d'avoir un impact fort sur la qualité des milieux aquatiques ou sur les usages sensibles (baignade, conchyliculture, pêche à pied). L'objectif de ce dispositif d'aide est d'améliorer la connaissance des rejets des systèmes d'assainissement, en particulier des rejets directs par les réseaux (eaux usées et unitaires), pour lesquels l'équipement et la transmission des données sont insuffisants. Cet objectif doit être atteint le plus rapidement possible afin de disposer de données nécessaires pour définir des programmes pertinents de réduction des rejets d'eaux usées. Sont accompagnés les études préalables à la mise en œuvre de l'autosurveillance, les travaux de mise en œuvre, de fiabilisation des dispositifs d'autosurveillance pour les stations de traitement des eaux usées et les réseaux de collecte soumis à la réglementation ainsi qu'une aide à l'acquisition, la validation et la transmission des données d'autosurveillance après la mise en place du service métrologie à des taux maximal ou prioritaire.



Corriger les altérations constatées sur les cours d'eau

L'objet de ce dispositif d'aide est de soutenir les études et les travaux de restauration, de recréation des fonctionnalités des milieux aquatiques permettant de corriger les altérations hydro-morphologiques des masses d'eau « cours d'eau » assurant ainsi le bon fonctionnement de l'écosystème. Les actions doivent être engagées prioritairement et majoritairement sur des masses d'eau dégradées et/ou en risque de non atteinte des objectifs de bon état, et en particulier celles proches du bon état. Ces actions sont qualifiées d'actions structurantes. Les opérations aidées des études et des travaux de restauration à des taux prioritaire ou d'accompagnement.

L'ensemble des 44 fiches actions détaillant les modalités d'intervention de l'agence de l'eau est accessible à l'adresse suivante :

https://agence.eau-loire-bretagne.fr/files/live/sites/agence/files/Publications/11e_prog_adopte_20181030.pdf

Un rééquilibrage des différents contributeurs

Qui paiera quoi ?

Le programme de l'agence de l'eau est financé, essentiellement, par les redevances collectées auprès des usagers.

Les travaux de construction du 11^e programme poursuivent le rééquilibrage entre les parts des différents contributeurs :

- les redevances des usagers domestiques sont en baisse de 15 millions d'euros par an. Ainsi, il a été décidé d'une baisse du taux de redevance modernisation des réseaux de collecte de 0,18 €/m³ à 0,15 €/m³ dès le 1^{er} janvier 2019.
- les redevances sur les pollutions diffuses agricoles sont en hausse d'autant.

2,270 milliards d'euros sur 6 ans :

**Un programme ambitieux
pour l'eau, les milieux aquatiques
et la biodiversité**

Un objectif prioritaire :

Contribuer au bon état des eaux

Le comité de bassin et le conseil d'administration donnent la priorité aux actions qui concourent à l'atteinte des objectifs environnementaux du sdage (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne).

Pour l'atteinte des objectifs du sdage, voici les trois enjeux prioritaires pour ce 11^e programme :



La qualité des milieux aquatiques et la biodiversité associée

Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?



La qualité des eaux et la lutte contre la pollution

Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes, la vie des milieux aquatiques et les différents usages de l'eau, aujourd'hui, demain et pour les générations futures ?



La quantité des eaux et l'adaptation au changement climatique

Comment partager la ressource disponible et réguler ses usages ?

Le 11^e programme entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Il sera présenté aux acteurs des territoires pendant le Carrefour des gestions locales de l'eau à Rennes les 30 et 31 janvier 2019. Conférence 11^e programme d'intervention 2019-2024 le jeudi 31 janvier 2019. Contact : Corinne Brunel au 02.96.33.20.98

Présentation du 11^e programme aux rencontres de l'eau organisées dans six régions du bassin en mars 2019 (le 27 mars 2019 à Saint-Brieuc).

Contact : Corinne Brunel au **02.96.33.20.98**
Corinne.boulard-brunel@eau-loire-bretagne.fr

L'équipe de la délégation Armorique est à votre disposition pour tout complément d'information
au 02.96.33.62.45 armorique@eau-loire-bretagne.fr

Parc tech du zoopôle – espace Keraïa – 18 rue du Sabot –
bât B 22440 Ploufragan

**Donnez votre avis
SUR L'AVENIR DE L'EAU**



**www.prenons-soin-de-leau.fr
2 NOV. 2018 > 02 MAI 2019**